

01. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance/préparation:	bio.x Reiniger (Référence: 183543)
Utilisation de la substance/préparation:	Préparation liquide de cultures bactériennes non pathogènes. Utilisée dans les fontaines biologiques de dégraissage.
Identification de la société/entreprise:	DENIOS AG Dehmer Str. 58-66 D-32549 Bad Oeynhausen
Contact pour les informations techniques	info@denios.de
Tel/ fax	Tel. 0800-753000-2 Fax: 05731/753-197
Numéro d'appel d'urgence:	(+49) 030 - 19240 (Jour et nuit)

02. Identification des dangers

Dangers pour l'homme	La préparation est classée comme irritante selon les critères des Directives Européennes 67/548/CEE (Annexe VI de la directive 2001/59/CE) et 1999/45/CE.
	Xi
	R 36 Irritant pour les yeux
Principaux dangers:	Irritant pour les yeux
Danger pour l'environnement :	La préparation n'est pas classée comme dangereuse pour l'environnement selon les critères des Directives Européennes 67/548/CEE (Annexe VI de la directive 2001/59/CE) et 1999/45/CE.

03. Composition/informations sur les composants

Nom chimique	Quantité % p/p	Symboles	R phrases	CAS	EINECS
Huile d'orange	< 1	Xn	10, 38, 65 52/53	8028-48-6	232-433-8
2-Aminoethanol	< 1	Xn C	20/21/22, 34	141-43-5	205-483-3
Acides sulfoniques sec alcanes en C3-C17, sel de sodium + Alcools éthoxylés	< 5	Xi	36/38	85711-69-9/ 68920-66-1	288-330-3
Alcools gras polyéthoxylés	5-10	Xn	22-41	68439-46-3	ND
EDTA	< 1	Xn	22-36	64-02-8	200-573-9
acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13	< 5	C	22-34	85536-14-7	287-494-3

Substance avec des limites d'exposition: Aucune

04. Premiers secours

En cas d'inhalation:	Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position à demi couchée et selon les symptômes consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau:	Rincer immédiatement la peau à l'eau et au savon doux pendant au moins 20 minutes. En cas d'irritation consulter un médecin. Les micro-organismes utilisés sont non pathogènes mais peuvent causer une infection en cas de contact avec une plaie ouverte.
En cas de contact avec les yeux:	Laver immédiatement et abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum). En cas d'irritation consulter un médecin.
En cas d'ingestion:	Rincer la bouche, ne rien faire boire. Consulter un médecin.

05. Mesure de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés:	En cas d'incendie à proximité tous les agents d'extinction sont autorisés : eau, sable, mousses, poudres sèches et dioxyde de carbone peuvent être utilisés.
Moyens d'extinction à ne pas utiliser:	Aucun
Dangers spécifiques d'incendie ou d'explosion:	En cas d'incendie des oxydes de carbones peuvent se former.
Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Porter un vêtement de protection et un appareil respiratoire autonome

06. Mesures a prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles:	Eloigner les personnes du lieu de l'accident. Porter des vêtements de protection appropriés (lunettes, gants, masques) Se référer à la partie 8.
Précautions pour la protection de l'environnement :	Eviter les rejets excessifs dans les eaux naturelles
Méthodes de nettoyage/d'absorption:	Stopper le déversement. Transférer les matières récupérées dans des containers à déchets étiquetés de la même manière que les containers originaux. Rincer abondamment à l'eau les surfaces contaminées.
Indication supplémentaire	Aucune

07. Manipulation et stockage

Manipulation:	
	Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Mesures techniques:	L'utilisation de gants limite le contact avec la préparation.
Exigences spécifiques:	Aucune.
Stockage:	
Exigences spécifiques du lieu de stockage :	Aucune
Matières incompatibles:	Tenir à l'écart des bases, des acides forts et des agents oxydants forts. Ne pas stocker dans des emballages métalliques non protégés.
Conditions de stockage:	Stocker dans des locaux frais, secs et bien ventilés. Garder les emballages hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas en cours d'utilisation à l'abri de l'humidité. Eviter les températures inférieures à 0°C et supérieures à 45°C pour préserver la stabilité biologique de la préparation.
Quantités limites :	Aucune
Emballages:	L'emballage peut être recyclé.
Utilisation particulière	Fontaines biologiques de dégraissage

08. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Valeur limite d'exposition

2-aminoéthanol : VME 8h = 3 mg/m³ et VLE15min = 6 mg/m³

a. Contrôle de l'exposition professionnelle

Equipement de protection individuelle :

Après évaluation du risque d'exposition, l'utilisateur décidera de l'équipement de protection individuelle et de l'opportunité de mettre en place des mesures de contrôles techniques. En fonction des informations toxicologiques disponibles, les mesures de protection élémentaires indiquées ci-dessous devront être envisagées.

Protection respiratoire:

Pas de besoins spécifiques de ventilation. Cependant si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produits en suspension en dessous d'un seuil acceptable - en fonction des informations disponibles et en l'absence de limite d'exposition professionnelle - l'utilisation d'un Equipement de Protection Respiratoire conformément à la norme EN405 FFA1P1 est recommandée

Protection des mains

Utiliser des gants de protection contre les produits chimiques .

Type de matière :

PVC ou Latex conformément la norme EN374 (classe 3)

Temps de pénétration (min):

480 min.

Protection des yeux

Lors de la manipulation de la préparation, le port de lunette de protection est conseillé afin d'éviter tout contact avec les yeux. (lunettes avec protections latérales qui protègent des éclaboussures EN166).

Protection du corps

aucune

b. Mesures d'hygiène

La substance doit être manipulée selon les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et conformément à la réglementation locale afin de limiter toute exposition inutile

c. Mesures de protection de l'environnement

Technische Kontrollen wie z.B. lokale Absaugung werden empfohlen, um die Exposition gegenüber der Zubereitung zu reduzieren.

09. Propriétés physiques et chimiques

a. Informations générales

Aspect : Liquide jaune
Odeur : Agrume

b. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH: 9
Point/courbe d'ébullition: non déterminé
Point/courbe de fusion: non déterminé
Point d'éclair: non déterminé
Auto-inflammabilité: non inflammable
Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif compte tenu des produits chimiques qu'il contient
Propriété oxydante: non déterminé
Pression de vapeur: non déterminé
Densité relative: 1.010
Solubilité
- dans l'eau: soluble
- dans l'huile: non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé
Autres données: Viscosité : 25Cps

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter: Variations excessives de températures (en dessous de 0°C et au dessus de 45°C)
Matières à éviter: Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins qui risquent de neutraliser l'activité des cultures biologiques.
Produits de décomposition dangereux: Non déterminé

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

- a. Ingestion, LD50 voie orale - rats (mg/kg): non déterminé
- b. Inhalation, CL50 inhalation - rats(mg/l/4h): non déterminé
- c. Peau, DL50 dermique - rat (mg/kg) non déterminé

Toxicité locale

- a. Irritation de la peau non déterminé
- b. Irritation des yeux irritant pour les yeux

Sensibilisation par contact cutané non déterminée

12. Informations Ecologiques

Mobilité:	Cette préparation a une forte solubilité dans l'eau et une faible tension de vapeur c'est pourquoi la préparation se dispersera dans tous les milieux aqueux.
Biodégradabilité:	Une biodégradation rapide de la préparation est escomptée. Cependant aucune information sur la biodégradation anaérobie n'est disponible.
Accumulation:	Pas de bioaccumulation à prévoir compte tenu de la haute solubilité dans l'eau. Croissance excessive de la biomasse non probable.
Ecotoxicité:	Cette préparation n'est pas connue pour être dangereuse pour l'environnement Aucune donnée toxicologique spécifique sur les organismes du sol, les plantes et les animaux terrestres n'est disponible.
Autres effets:	Ne contribue pas à la diminution de l'ozone, à la création d'ozone photochimique et à l'effet de serre. Pas d'effet nuisible sur les systèmes épuratoires urbains.
Autre information:	Micro-organismes de classe 1 (Fédération Européenne de Biotechnologie) sélectionnés dans l'environnement.

13. Considérations relative a l'élimination

Pour la substance/préparation/résidus	Collecter dans les emballages d'origine et éliminer conformément aux règlements locaux.
Concernant les emballages contaminés:	Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

14. Information relative au transport

Réglementation internationale	Transport terrestre:	Non applicable.
	Transport maritime:	Non applicable.
	Transport aérien:	Non applicable.
Classe UN:	Aucune	
Réglementation locale:	Se conformer à la législation locale des transports en vig	

15. Informations réglementaires

a. **Evaluation de la sécurité chimique** Non déterminée

b. **Classification conformément aux directives 67/548/CEE et 1999/45/CE**

La préparation est classée comme irritante pour les yeux selon les critères des Directives européennes 67/548/CEE (Annexe VI de la directive 2001/59/EC) et 1999/45/CE

Etiquetage:

Symboles: Xi
Phrases R: R36 Irritant pour les yeux
Phrases S: S2 Conserver hors de la portée des enfants
S23 Ne pas respirer les /vapeurs/aérosols
S24/25 Eviter le contact avec les yeux et la peau.
S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
S36/37 Porter des vêtements et des gants appropriés

Législation nationale:

Classe de danger pour l'eau:

Classe 1 (selon le règlement allemand sur la classification des risques pour les eaux – VwVwS)

Se conformer à la législation locale en vigueur.

Restriction d'emploi aucune

Classification microbiologique:

La préparation n'est pas considérée comme dangereuse selon la directive du Conseil 2000/54/CE.

Toutes les bactéries contenues dans cette préparation sont de Classe 1 conformément à la Directive du Conseil 90/679/CE (amendé par la Directive du Conseil 93/88/CE) et selon tous les systèmes de classification reconnus pour les micro-organismes.

Etiquetage selon le Règlement (CE) n° 648/2004 (Detergent): a déclarer

COMPONENT	FUNCTION	QUANTITY (%)
Agent non ionique	Tension-actif	5-10
Benzisothiasolinone	Conservateur	< 1
EDTA	Agent chelateur	< 5
limonène	parfum	

16. Autres informations

Phrases R se rapportant aux sections 2 et 3

- R 10 Inflammable
- R 20 Nocif par d'inhalation
- R 21 Nocif par contact avec la peau
- R 22 Nocif en cas d'ingestion
- R 34 Provoque des brûlures
- R 36 Irritant pour les yeux
- R 38 Irritant pour la peau
- R 41 Risque de lésions oculaires graves
- R 65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
- R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques/.Risque d'effets à long terme pour les organismes aquatiques

Sources

Composition détaillée

MSDS des fournisseurs

ECB website <http://ecb.jrc.it/classification-labelling/search-classlab/>

ChemExpertwebsite: <http://www.chemexper.com/index.shtml?main=http://www.chemexper.com/search/cas/3844-45-9.html>

Sécurité/classification: <http://biosafety.ihe.be/RA/Class/ClassMain.html>
http://www.baua.de/prax/abas/trba_466.pdf

Exposition Professionnelle: http://europa.eu.int/eur-lex/pri/en/oj/dat/2000/l_262/l_26220001017en00210045.pdf

Divers

Règlement (CE) n° 648/2004 (Détergent)

Les tensioactifs contenus dans la préparation sont en conformité avec les critères de biodégradabilité indiqués dans le règlement 648/2004 sur les détergents. Les données relatives à cette conformité sont à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande ou à la demande d'un fabricant de détergent.

Les renseignements ci-dessus sont basés sur l'état actuel de nos connaissances. Ils sont de bonne foi et s'appliquent au produit en tant que tel. En cas de mélange s'assurer d'aucun nouveau danger.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Version 1 : 20-04-2009